



# INSTITUT McKENZIE France

20 rue Toulouse Lautrec, 31700 Blagnac  
tél.: 05 61 154 154 - Mail: info@mckenzie.fr

CENTRE DE FORMATION POST-UNIVERSITAIRE EN THERAPIE VERTEBRALE MECANIQUE

## CONVENTION DE FORMATION en 2017

Article L-920-1 du code du travail

**Entre : Institut McKenzie France (SARL) ;** Non assujetti à la TVA ; Code NAF : 8559 B ; N° de Déclaration d'Activité : 73.31.03681.31 ; R.C.S. : Toulouse 434 491 635 ; N° Siret : 434 491 635 00026

**Et : Le stagiaire : Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Masseur-kinésithérapeute libéral, N°SIRET : \_\_\_\_\_

**En exécution de la présente convention,** l'Institut McKenzie France s'engage à organiser l'action de formation et assure l'organisation de la formation ci-après :

**Intitulée : ATELIER MDT – PRÉVENIR LA LOMBALGIE CHRONIQUE**

**Dates de la formation :** Du 28 au 29 mars 2017  
**Lieu de la formation :** Institut Martiniquais du Sport – 97232 Le Lamentin Martinique  
**Durée de la formation :** 2 jours présentiels et 4 h non présentiels  
**Public concerné :** MKDE ayant suivi au moins la Partie A de la formation McKenzie

**Intervenant :** Gabor SAGI, Patrice BOUDOT, Matthieu GUIRAUD, Florence MORISSEAU, Jérôme OSTALIER ou Frédéric STEIMER, Instructeurs accrédités par l'Institut McKenzie International, ou Jean-Philippe DENEUVILLE, Diplômé en MDT par l'Institut McKenzie France (se référer au calendrier en ligne). Tous nos intervenants, ainsi que les concepteurs de nos programmes, ont déclaré ne pas avoir de lien d'intérêts avec des entreprises fabriquant ou distribuant des produits de santé.

**Convention :** Cette action de perfectionnement des connaissances est prévue à l'article L-900-2 du livre IX du code du travail. **L'effectif maximal sera de 25 participants** avec 1 enseignant. Tout au long de cet atelier, des patients seront traités. Le programme détaillé du stage est mis en ligne dans le sous-onglet « contenu de formation » et de l'« Inscription en ligne ». Les connaissances et la pratique professionnelle des participants seront évaluées tout au long de l'atelier. Une attestation d'assiduité sera délivrée à la fin de l'atelier.

Le coût de cet Atelier MDT est fixé à **559,98 €** (Cochez la case vous correspondant) :

- Vous ne vous inscrivez pas via le DPC** : Il vous faudra régler **559,98 €**.
- Vous vous êtes inscrits auparavant via le DPC** : Si votre enveloppe DPC est complète, vous devez régler **20 €**. Dans le cas contraire, merci de contacter l'Institut pour connaître le montant à nous régler.

*Tout règlement devra être fait par chèque à l'ordre de l'Institut McKenzie France.*

Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. **Toute annulation avant le début du stage donnera lieu à la restitution de 70% de la somme versée ou à un acompte à utiliser dans l'année en cours.**

Fait en 2 exemplaires signés et datés (Le premier est à renvoyer à l'Institut McKenzie France accompagné de votre paiement, le second est à conserver).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2017

Signature du stagiaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Gabor SAGI,  
Responsable de formation